



Constat accident sur parking public

Par **Bonheur helen**, le **07/05/2018** à **01:34**

Bonjour,

Je vous explique, je suis dans un parking, je sors de ma place de parking, je roule dans mon sens de la circulation jusqu'à la sortie quand soudain je vois devant moi une voiture qui roule en marche arrière, je me stop, je glaxonne mais pas de réaction de la part du conducteur et il percute le côté droit de mon véhicule. On coupe les moteurs, chacun sort et remplit le constat. Lui a mis qu'il prenait un stationnement et moi j'ai mis que je sortais d'un parking, en commentaire j'ai bien précisé que le véhicule effectué une marche arrière sur la voie de circulation

Qui est responsable?

Merci

Par **Chaber**, le **07/05/2018** à **06:28**

bonjour

commencez par lire la discussion ci-dessous

https://www.legavox.fr/forum/consommation/assurances/reglement-sinistres/accrochage-dans-parking-responsabilite_107905_1.htm

Par **janus2fr**, le **07/05/2018** à **09:06**

[citation]Lui a mis qu'il prenait un stationnement et moi j'ai mis que je sortais d'un parking, en commentaire j'ai bien précisé que le véhicule effectué une marche arrière sur la voie de circulation [/citation]

Bonjour,

A vous lire, on comprend que l'autre conducteur n'a pas coché la case "reculait" ? Pourquoi ? Car cela vous aurait déchargé de toute responsabilité. Le fait de le signaler en commentaire est très loin de produire le même effet...

Autre anomalie, pourquoi avoir mis, vous, que vous quittez un stationnement ? Ce n'était pas le cas, vous circuliez dans votre voie, c'est tout !

Vous vous dirigez vers un 50/50 alors que vous auriez du avoir 0% de responsabilités !

Par **Bonheur helen**, le **07/05/2018** à **14:53**

Bonjour,

Merci pour ces précisions, que me reste t'il à faire maintenant? dois je envoyer un courrier pour faire une réclamation ou je peux sinon corriger le constat et leur signaler que je me suis trompée. C'est la première fois que je remplissais un constat.

Merci encore

Par **Chaber**, le **07/05/2018** à **14:57**

[citation]dois je envoyer un courrier pour faire une réclamation ou je peux sinon corriger le constat et leur signaler que je me suis trompée.[/citation]le constat amiable signé des deux parties ne peut être corrigé

[citation]en commentaire j'ai bien précisé que le véhicule effectué une marche arrière sur la voie de circulation [/citation]dans les observations du recto?

Par **Bonheur helen**, le **07/05/2018** à **20:36**

J'ai notifié la marche arrière dans « mes observations » (numéro 14)

Par **Visiteur**, le **07/05/2018** à **20:50**

Bjr,
Parking=50/50

Par **janus2fr**, le **07/05/2018** à **23:46**

Bonjour pragma,
Evitez de colporter les légendes urbaines.
Merci.